



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022



## Séance du 29 septembre 2022

*L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Annie GAT, Jean-Marie POUWELS, Marie VITALI, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX

Pouvoirs :

Patrick POUDEVIGNE à Dominique ANCEY

Valérie RUBEAUX à Lydie AMEVET

Yves CAIRON à Gilbert CHAZAL

Daniel LECUYER à Pascale VERHNES

Absente excusée : Natacha BENALI

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 14

POUVOIR : 4

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

### **DEL 45-2022 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Suite aux mouvements de personnel, un poste s'est libéré aux services techniques. Dans un souci de structurer ce service, et face à l'accroissement des besoins, Monsieur le maire propose de créer un poste de chef d'équipe à temps complet – sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe

De plus, dans le cadre des activités périscolaires, au regard de l'accroissement du nombre d'enfants accueillis pendant les temps périscolaires et extrascolaires, et afin d'assurer l'encadrement des enfants en sécurité, et d'apporter un soutien en restauration scolaire Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent technique territorial polyvalent à temps non complet de 15h.

Le Conseil Municipal, après oui Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **DECIDE** de créer deux postes non permanents : un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et un poste d'adjoint technique polyvalent à temps non complet de 15h



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le  
ID : 084-218400554-20220929-DEL452022-DE



DEL : 45-2022

Ils seront rémunérés au 1er échelon de leur grade

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce recrutement

Pour 18	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication*  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DEL 2022-15